

RECHERCHES STATISTIQUES
SUR
L'ESCLAVAGE COLONIAL.

Ho veduto, ho scritto.

Americo Vesputi.

RECHERCHES

L'ESCLAVAGE

LES MO

ALEX. MO

Officier supérieur d'État-major, Membre
général de France au Ministère du con
de l'Institut, de la Société royale et
royales de médecine de Bordeaux et de
Marseille, des Sociétés d'agriculture,
Saône, de la Société centrale d'agricu
Marseille, Dijon, Nîmes, Strasbourg
Madrid, Turin, Stockholm, Rome, Na



IMPRIMERIE DE

RECHERCHES STATISTIQUES

SUR

L'ESCLAVAGE COLONIAL

ET SUR

LES MOYENS DE LE SUPPRIMER.

PAR

ALEX. MOREAU DE JONNÈS,

Officier supérieur d'État-major, Membre du Conseil supérieur de santé, Chef des travaux de la Statistique générale de France au Ministère du commerce, Membre correspondant de l'Académie royale des sciences de l'Institut, de la Société royale et centrale d'agriculture, de la Société philotechnique, des Sociétés royales de médecine de Bordeaux et de Marseille, des Sociétés de Statistique de Londres, Manchester et Marseille, des Sociétés d'agriculture, arts et sciences de l'Eure, de la Marne, de l'Aube et de la Haute-Saône, de la Société centrale d'agriculture du grand-Duché de Bade, des académies de Lyon, Rouen, Marseille, Dijon, Nîmes, Strasbourg, Bordeaux, Nantes, Tours, Mâcon, Nancy, Rochefort, Bruxelles, Madrid, Turin, Stockholm, Rome, Naples, Viterbe, Liège, Pesaro, New York, la Havane, etc.



PARIS,

IMPRIMERIE DE BOURGOGNE ET MARTINET,

RUE JACOB, 50.

1842.

RECHERCHES STATISTIQUES

SUR

L'ESCLAVAGE COLONIAL.

PREMIÈRE PARTIE.

STATISTIQUE DE L'ESCLAVAGE COLONIAL.

Une opinion commune attribue l'esclavage, tel qu'il fut établi dans les premières colonies d'Amérique, à une imitation de celui qui existait dans l'antiquité. Mais, pour introduire dans leur société nouvelle cette terrible institution, les Conquistadores espagnols n'avaient nul besoin des souvenirs et de l'exemple de la Grèce et de Rome. A l'époque de la découverte du Nouveau-Monde, et même jusqu'au xviii^e siècle, l'esclavage appartenait au droit public de l'Europe. D'après la loi de représailles, les Etats dont le territoire borde la Méditerranée, faisaient esclaves les Turcs et les Barbaresques qui tombaient en leur pouvoir;

et ils les tenaient enchaînés à perpétuité aux bancs de leurs galères, les forçant à ramer jusqu'à extinction de vie, sous le bâton des argousins et à la bouche de leurs coulevrines chargées à mitraille.

Mais, lors même que cette tradition vivante n'eût point donné son fatal conseil aux aventuriers qui subjuguèrent les grandes Antilles à la fin du xv^e siècle, le besoin de subsistances et la soif de l'or devaient les pousser à charger des travaux des cultures et de ceux des mines, les indigènes qu'ils avaient soumis à leur domination, et qu'ils considéraient comme appartenant à peine à l'espèce humaine. L'insalubrité de ces terres nouvelles et l'inclémence de leur ardent climat fournirent à l'injustice, l'argument de la nécessité; et l'on admit, comme un fait incontestable, que, puisque les Européens ne pouvaient travailler sans danger de mort, il fallait que des esclaves fussent attachés à leur glèbe. Les habitants indigènes des grandes Antilles furent donc soumis à cette triste condition, à mesure que les Espagnols, devenus plus nombreux, purent envahir le territoire des ces îles fécondes. Cependant rien ne légitimait cet abus de la force; un prétexte manquait encore pour lui donner l'apparence d'un droit; l'occasion s'en présenta bientôt. Les Caraïbes, l'une des races

les plus belliqueuses du Nouveau-Monde, occupaient les petites Antilles, qui s'étendent de Porto-Rico aux bouches de l'Orénoque. Rusés, courageux et féroces, ils opposaient une vive résistance à toutes les entreprises faites sur leurs îles, et ils se servaient contre leurs ennemis de tous les moyens qu'emploient les peuples sauvages, pour échapper à l'oppression. La cour de Madrid, résolue à les châtier, donna, en 1504, l'autorisation de les réduire en esclavage; mais les chefs militaires de Haïti et de Cuba, qui voulurent s'en prévaloir, trouvèrent bientôt qu'il était plus facile de former un tel projet que de l'exécuter. Forcés de renoncer à subjuguier les Caraïbes, ils interprétèrent judaïquement l'ordre royal, et l'appliquant à toutes les autres populations indiennes, ils les mirent en servitude, et les partagèrent entre eux, comme les barons féodaux en avaient fait des paysans d'Europe. Cette flagrante usurpation fut encouragée et justifiée par les missionnaires jacobins et cordeliers, qui avaient été envoyés aux Antilles pour convertir ces Indiens à la foi chrétienne. Ce fut d'après leurs témoignages, et sur leur demande, que le roi d'Espagne, Ferdinand le Catholique, rendit, en 1525, une ordonnance qui approuvait la conduite inique des chefs des colonies, et qui déclarait esclaves tous les indigènes du Nou-

veau-Monde. L'historien Gomara nous a conservé l'exposé des motifs de cet anathème mémorable, qui condamnait à une servitude perpétuelle toute la race d'hommes dont une moitié du globe était peuplée. Il est curieux de savoir sur quels fondements elle s'appuie.

« Ces Indiens, disait-on, sont déhontés comme des bêtes, et ne se servent point de vêtements; ils s'enivrent avec des boissons fortes et de la fumée (a); ils sont sales comme des porceaux, et mangent de la vermine, des araignées et même des vers crus (b); ils sont sans barbe, et n'ont ni contenance ni façon d'hommes; ils sont insensés, et n'ont aucun souci de se tuer eux-mêmes ou de tuer les autres. Ils sont plus adonnés au péché de Sodome qu'aucune autre nation. Les maris ne gardent point leur fidélité à leurs femmes, et les femmes en agissent ainsi à l'égard de leurs maris. Ils ne veulent changer ni leurs usages ni leurs dieux pour ceux des étrangers; et enfin, jamais aucun peuple n'a été

(a) La Chica, le Ouicou et le Maby, boissons fermentées faites avec le Mais, le Manioc et la Patate douce. Le tabac, que les Haïtiens humaient par le nez au moyen d'un tuyau bifurqué.

(b) Les vers Palmistes, larve du *Curculio palmarum*. L. Grande espèce de Charançon qui atteint une longueur de deux pouces, et qui fait sa ponte entre les couches concentriques du Chou-Palmiste — *Arcaea oleracea*. L.

aussi enfoncé que ces Indiens dans le vice et dans le péché (a). »

Les missionnaires eurent bientôt à se repentir du succès de leurs arguments. Les Indiens, qu'ils avaient soumis à une sorte de domination sacerdotale, comme celle établie plus tard par les jésuites au Paraguay et à la Californie, furent soustraits à leur obéissance, et passèrent au pouvoir d'autres maîtres, qui employèrent tout leur temps au travail, sans leur en laisser aucun pour la prière et l'instruction religieuse. Les plaintes véhémentes de ces missionnaires furent entendues à Rome, et une bulle du pape Paul III, digne du chef de l'Eglise chrétienne, reconnut solennellement, en 1531, que les Indiens, étant des hommes et non des brutes, étaient conséquemment libres et non esclaves (b).

Un évêque, Barthélemy de Las Casas, le seul homme de paix et de clémence, parmi tous les hommes de rapine et de sang qui envahissaient le Nouveau-Monde, avait préparé, par son zèle et son dévouement, la délivrance des Indiens. Pour remédier aux nécessités qui les faisaient mettre en servitude, il projeta d'introduire à Haïti, des laboureurs espagnols; et, en effet, il y en

(a) Gomara, lib. 6, c. 22.

(b) Benzoni, lib. 5, c. 17.

eut 200 qui partirent de Séville ; mais le mauvais vouloir des chefs militaires fit avorter cette entreprise. Las Casas obtint de Charles-Quint qu'une nouvelle enquête serait faite sur l'esclavage des indigènes. Le conseil des Indes, composé de treize grands fonctionnaires ecclésiastiques ou laïques, entendit sur ce grave sujet les hommes les plus capables de l'éclairer, parmi ceux qui avaient habité les pays nouvellement découverts ; et sur son avis l'Empereur rendit la liberté aux Indiens, ordonnant, sous des peines sévères, qu'aucun d'eux désormais ne serait retenu esclave.

Cette justice tardive ne put sauver cette race malheureuse ; une partie avait déjà succombé sous le poids du travail dont on l'avait accablée ; l'autre ne tarda pas à s'éteindre ; et il n'en est pas resté le moindre vestige dans l'archipel des grandes Antilles.

L'édit de Charles-Quint n'eut pas uniquement pour effet de donner la liberté aux Indiens ; il donna de plus une sanction implicite à l'esclavage des nègres qui furent importés d'Afrique, pour les remplacer dans la culture de la terre et l'exploitation des mines. Mais il est inexact de dire, comme l'a fait Robertson, que c'est à Las Casas qu'il faut attribuer l'établissement de la servitude des nègres dans les Indes occidentales, et que son zèle aveugle ne délivra les Indiens de leurs fers que

pour enchaîner à leur place une autre race jusqu'alors étrangère au Nouveau-Monde. Dès les premiers jours de la colonisation d'Haïti, on avait introduit des nègres dans cette île pour travailler aux mines du Cibao ; et une ordonnance du gouverneur Nicolas Obando avait défendu, dès 1503, d'importer d'Afrique des esclaves, parce que ceux qu'on avait déjà introduits, s'étaient enfuis chez les Indiens. On prétendit même qu'ils pervertissaient ceux-ci, et qu'ils les portaient à la révolte (a).

La nécessité de recourir à des nègres pour défricher les Antilles était reconnue en Espagne bien long-temps avant que Las Casas eût obtenu la liberté des Indiens. En 1517, l'Empereur autorisa le conseiller de la Bresa, grand-maître de sa maison, à envoyer 4,000 nègres esclaves à Haïti et à Cuba, et ce seigneur vendit son privilège à des Génois pour une somme de 25,000 écus. On sait même par l'historien Herrera que ce marché excita de grands mécontentements, parce qu'il établissait un monopole qui mettait obstacle à toute importation semblable pendant huit années. On alléguait qu'il nuisait aux Castillans, qui auraient, disait-on, introduit à plus bas prix et en plus grand nombre, des esclaves, dont le se-

(a) Herrera, déc. I, lib. 5, c. 12.

cours aurait soulagé les Indiens dans leurs rudes travaux (a).

Pour se convaincre qu'on ne peut sans injustice imputer à la mémoire du Fénélon de l'Espagne, l'odieuse invention de l'esclavage des nègres, il suffit d'ouvrir les annales des premiers voyages maritimes des peuples de l'Europe. On y voit que, dès 1442, le capitaine portugais Gonzales, ayant ramené à la Côte-d'Or, des Maures qu'il avait faits prisonniers, reçut en échange des esclaves nègres, avec lesquels il revint à Lisbonne. Le succès de son expédition encouragea tellement ce trafic, qu'il sortit du Tage 37 navires pour le continuer; et ce fut pour le protéger que le roi de Portugal fit construire des forts sur différents points des côtes occidentales d'Afrique. Les aventuriers anglais suivirent cet exemple, et le capitaine Hawkins, qui fut élevé à la dignité de chevalier par la reine Elisabeth, ayant pris par achat ou de vive force 300 nègres sur le rivage de Sierra-Léone, il alla les vendre à Santo-Domingo aux colons espagnols.

Un fait qui met hors de doute que dès l'établissement de ces colons à Hispaniola, maintenant Haïti, ils tirèrent des esclaves de l'Afrique, c'est qu'il en existait par centaines dans les cam-

(a) Herrera, déc. II, lib. 2, c. 20.

pagnes en 1522. Benzoni en porte témoignage dans le récit qu'il fait de l'une de leurs insurrections, qui ne fut étouffée qu'en faisant marcher contre eux de l'infanterie et de la cavalerie, commandée par le gouverneur lui-même, Dom Diégo, fils de l'amiral Christophe Colomb (a).

C'est ce trafic dont l'origine, comme on le voit, se confond avec celle des colonies des Antilles, qui, continué pendant plus de trois siècles, a créé dans ces îles une population d'environ deux millions d'individus, les uns pur sang de la race noire, les autres sang mêlé des nègres et des blancs. Pour la produire, combien a-t-il fallu tirer d'esclaves de l'Afrique? C'est ce qu'on ne peut dire; car la traite étant faite par des compagnies privilégiées, il y avait autrefois une immense contrebande, qui restait secrète; et depuis qu'elle a été rangée parmi les crimes, ceux qui la font encore, s'efforcent de demeurer inconnus: aussi, les faits numériques que nous allons rapporter sont-ils loin d'avoir l'exactitude qu'on peut désirer, et doivent-ils être considérés comme les termes d'un minimum très bas.

La traite des nègres faite par l'Angleterre est celle qui est la moins imparfaitement connue. Cette puissance employait à la côte occidentale d'Afrique :

(a) Benzoni, lib. 2, c. 2.

En 1772. . . 175 navires.	En 1776. . . 101 navires.
1773. . . 151	1777. . . 58
1774. . . 167	1778. . . 41
1775. . . 152	1779. . . 28
	<hr/>
	Total. . . 873 navires.

	Nombre de nav.	Nombre d'escl. exportés.
En 1783. . .	83	16,208
1784. . .	93	28,551
1785. . .	73	21,598
1786. . .	67	19,160
1787. . .	85	24,023
	<hr/>	<hr/>
Total. . .	401 navires.	109,540 nègres.

La seconde période nous montre que chaque navire exporta 273 esclaves; si l'on admet qu'il en fut ainsi de la première, les 873 navires qui prirent, pendant ces huit ans, des cargaisons de nègres en Afrique, en exportèrent 238,329. Ainsi,

De 1772 à 1779, on tira d'Afr., annuell., env.	30,000 escl.
De 1783 à 1787, —	22,000
En 13 années, 347,829 escl., ou, année moy.,	26,800

Mais ce commerce avait été singulièrement affaibli pendant la dernière période; car, en 1771, la traite anglaise s'était élevée à 47,146 esclaves.

Bryan Edwards, à qui nous empruntons ces chiffres, dit que, de 1680 à 1700, il y eut :

140,000 nègres exportés par la Compagnie privilégiée;
160,000 — par des aventuriers.

300,000 en 20 ans, faisant, année moy., 15,000 escl.

Dé 1680 à 1780, l'importation aux Antilles anglaise monta, en l'espace d'un siècle, à 2,130,000 nègres, ou 20,090 par an.

La Jamaïque seule en reçut, de 1680 à 1786, 610,000, ou 7,100 chaque année pendant 86 ans.

Les recherches du même auteur lui ont fait estimer ainsi qu'il suit la traite annuelle des différents peuples qui faisaient ce trafic en 1786.

Angleterre. . .	38,000 esclaves.
France.	20,000
Portugal . . .	10,000
Hollande. . . .	4,000
Danemark. . .	2,000
	<hr/>
Total. . .	74,000 esclaves.

En confirmation d'une partie de ces chiffres, Arnould nous apprend que, de 1786 à 1788, on introduisit, par un terme moyen, dans les colonies françaises, 30,000 nègres chaque année.

Pendant la paix d'Amiens, l'importation des nègres à la Martinique s'éleva à 3,553; mais l'exportation fut de 1,786, et la réduisit à 2,792. En l'an xii, la guerre interrompit ce commerce; cependant en l'an xiii, 730 esclaves furent encore

?
11300 ?

introduits par un bâtiment négrier venant de la côte d'Afrique.

Pendant la restauration, la traite fut à peu près nulle dans nos colonies, excepté celle de Bourbon; mais elle acquit une grande extension à Cuba et au Brésil. Des documents authentiques, recueillis par M. de Humboldt, établissent qu'en dix ans, de 1811 à 1820, Cuba reçut plus de 116,000 esclaves.

Les seules introductions de nègres au Brésil, par le port de Rio-Janeiro, s'élevèrent :

En 1821 à	20,852 esclaves.
1822	17,008
1823	20,610

Ce trafic d'hommes, dont l'origine remonte au xvi^e siècle, n'a pas duré moins de 320 ans. Si pendant la dernière moitié de cette longue existence, il a seulement enlevé d'Afrique autant d'esclaves qu'il le fit en 1786, on peut croire sans exagération qu'il en a tiré 12 millions pour peupler et cultiver les seules colonies à sucre intertropicales. C'est assurément la plus grande émigration au-delà des mers qui ait jamais eu lieu.

En admettant qu'il y ait eu 250 nègres par cargaison, il n'a pas fallu moins de 80,000 navires ou expéditions pour faire traverser l'Atlantique à cette immense population.

Nous rechercherons dans les deux divisions qui partagent cette première partie :

1^o Quelles populations esclaves sont venues de ce trafic et ont peuplé les colonies européennes des deux Indes;

2^o Quels mouvements sont éprouvés par ces populations, comparativement aux populations libres des mêmes colonies.

On apprendra par ces recherches :

1^o Quel est le nombre des esclaves existant encore dans les possessions d'Outre-mer de chacun des États maritimes de l'Europe, et par conséquent quelle est la puissance des efforts qui doivent être faits pour leur délivrance, et l'étendue des bienfaits qu'attendent de notre siècle ces populations;

2^o Quelle influence est exercée par l'esclavage sur les deux grands événements de la vie humaine, la naissance et la mort, et quels effets en résultent sur la reproduction, l'accroissement et la durée des générations. Puisque l'Europe est disposée à changer dans ses colonies le régime de la servitude contre celui de la liberté, il faut qu'elle sache avec la certitude que donnent des termes numériques, à quel nombre d'hommes s'étendra cette heureuse révolution, et quels changements favorables elle introduira dans leur existence, pour ainsi dire renouvelée.

I.

POPULATIONS ESCLAVES DES COLONIES
EUROPÉENNES.

SECTION I.

COLONIES FRANÇAISES.

L'esclavage est, depuis le premier âge du monde, le fléau de l'humanité. La société n'existait pas encore, que déjà l'injustice et la violence l'avaient introduit dans la famille qui devait être l'origine des habitants du globe. La Genèse nous apprend qu'il remonte aux siècles voisins du déluge, et peut-être ne fut-il alors qu'une tradition des temps qui l'avaient précédé. Le patriarche Noé ayant maudit son petit-fils Canaan, prescrivit qu'il devint l'esclave de Sem; et il paraît même que d'autres avant lui avaient été réduits en esclavage, puisque cette sentence ordonne : Qu'il soit l'esclave *des esclaves* de ses frères (a).

Dans cet exemple mémorable, et pourtant

(a, Genèse, c. 9, v. 25.

peu connu, on voit l'autorité despotique d'un père condamner une partie de sa race à la servitude, et comprendre dans cet anathème toute sa postérité. Rien n'y manifeste que ce fût un acte insolite, une iniquité extraordinaire; et l'on peut en conclure que Noé, en usant ainsi de la puissance paternelle, s'y croyait autorisé par les lois ou les coutumes des peuples antédiluviens parmi lesquels il avait vécu.

Ainsi, c'est depuis l'origine de l'espèce humaine que cette fatale institution pèse sur les populations et pervertit la société. Mais on peut prévoir enfin qu'elle touche à son dernier terme. Abolie déjà dans les colonies anglaises, sa destruction sera presque complète, quand les colonies de la France seront en mesure d'exécuter sa suppression.

Dans cet état de choses, il est essentiel et urgent de savoir :

Quelle est l'étendue des populations qui seront soumises à cette révolution imminente;

Quels sont les rapports numériques existant entre les différentes classes d'habitants dont elles sont formées;

Quel décroissement a déjà éprouvé la population esclave, par l'effet des facilités données pendant ces dernières années aux affranchissements;

Quelle augmentation annuelle a reçue la classe des affranchis;

S'il est vrai que la population a périclité dans les colonies françaises, ou bien s'il faut croire, au contraire, qu'elle n'a jamais été aussi grande.

Pour résoudre ces importantes questions et beaucoup d'autres, nous avons recueilli aux sources officielles les recensements de chaque colonie française et étrangère, depuis des temps reculés jusqu'à des époques récentes.

Nous nous plaisons à reconnaître que notre illustre confrère, M. Alex. de Humboldt, a publié le premier un tableau de la population de l'archipel des Antilles à la fin de 1823, et l'a éclairé par les lumières de sa vaste érudition et de son génie investigateur; mais comme alors les documents authentiques qu'il pouvait consulter, étaient beaucoup moins multipliés qu'aujourd'hui, et que d'ailleurs c'était uniquement une partie accessoire à ses recherches sur l'état politique de Cuba, il ne lui a pas donné les développements qu'exige maintenant l'importance de cette matière, et c'est cette considération seule qui a pu nous permettre de traiter un sujet dont s'est occupé le premier Statisticien de l'Europe.

α. MARTINIQUE.

	Blancs.	Affranchis.	Esclaves.	Popul. total.
1635. . .	100	"	"	100
1696. . .	5,000	"	15,000	20,000
1700. . .	6,597	507	14,566	21,670
1767. . .	12,450	1,814	70,553	84,817
1770. . .	11,588	2,524	71,142	83,779
1776. . .	11,619	2,892	71,268	85,779
1784. . .	10,150	3,472	78,598	92,220
1788. . .	10,603	4,851	83,416	98,870
1789. . .	10,634	5,236	83,414	99,284
1790. . .	11,171	5,773	83,965	100,909
1802. . .	9,826	6,578	79,754	96,158
1807. . .	9,953	8,616	81,746	100,315
1816. . .	9,298	9,364	80,800	99,462
1826. . .	9,937	10,786	81,142	101,865
1831.	23,417		86,299	109,716
1832.	28,464		82,873	111,337
1833.	34,493		79,767	114,260
1834.	36,766		78,233	114,999
1835.	37,955		78,076	116,031
1836.	40,043		77,459	117,502
1837.	41,546		76,012	117,558
1838.	41,052		76,517	117,569

Ainsi la population de la Martinique a presque sextuplé en l'espace d'un siècle et demi. Elle est maintenant à son maximum; mais n'ayant gagné que 17,000 habitants en 50 années, elle est pour ainsi dire stationnaire.

Depuis le commencement du XIX^e siècle, les blancs ont diminué d'un 10^e, les affranchis ont quintuplé, les esclaves décroissent lentement; ils perdent annuellement environ 500 individus, soit par les affranchissements, les désertions ou l'excédant des décès sur les naissances.

On compte maintenant, à la Martinique, par approximation :

10,000 blancs.	3.5	pour 100 habitants.
21,500 affranchis.	26.5	id.
76,000 esclaves.	65	id.
Total.	100	

Population libre.	41,500	ou 35	pour 100.
— esclave.	65,000	65	id.

Il y a un blanc, soit Créole ou Européen, sur 11 habitants, un affranchi de race noire ou mêlée sur 4 habitants, et 2 esclaves sur 3 personnes de toute classe ou origine. En 1790 il y avait 2 blancs pour un affranchi: maintenant il y a 3 affranchis pour un blanc.

Il est difficile d'imaginer combien un tel ordre social enfante d'intérêts opposés, de malheurs domestiques, de discordes civiles, de passions hostiles, cachées et menaçantes, et toujours prêtes à éclater et à tout subvertir.

b. GUADELOUPE ET DÉPENDANCES (a).

	Blancs.	Affranchis.	Esclaves.	Popul. totale.
1700.	3,825	325	6,725	10,875
1710.	4,689	580	9,706	14,975
1715.	5,613	572	13,271	19,456
1720.	6,238	895	17,184	24,317
1725.	11,300	976	31,539	43,815
1730.	7,433	1,262	26,801	35,496
1753.	9,134	1,300	40,525	50,959
1767.	11,863	1,162	71,751	84,876
1772.	12,737	1,175	77,957	91,869
1774.	12,500	1,300	80,000	93,800
1777.	12,700	1,350	84,100	98,150
1779.	13,261	1,382	85,327	99,970
1788.	13,466	3,044	85,461	101,971
1816.	12,983	7,946	81,740	102,669
1817.	13,654	8,364	81,168	103,186
1818.	13,782	8,700	82,342	104,824
1819.	14,143	9,128	85,405	108,673
1820.	14,092	9,152	88,397	111,641
1821.	12,802	8,604	87,998	109,404
1822.	11,636	8,981	89,465	110,082
1823.	11,193	9,135	90,376	110,704
1824.	11,439	9,477	91,446	112,362
1826.	11,569	9,500	96,400	117,469
1831.	22,324		97,339	119,663
1832.	23,355		99,464	122,819
1833.	25,810		99,039	124,149
1834.	28,743		96,684	125,427

(a) Marie-Galante, la Désirade, les Saintes, Saint-Martin.

1835.	31,252	96,322	127,574
1836.	32,059	95,609	127,668
1837.	33,244	94,591	127,835
1838.	34,935	93,349	128,284

De 1700 à 1788, la population de la Guadeloupe et de ses îles dépendantes a décuplé. La classe des blancs a triplé seulement; celle des affranchis est devenue 10 fois aussi nombreuse, et celle des esclaves 13 fois.

Dans le cours du XIX^e siècle, la population a gagné 27,000 habitants, ou un quart seulement. Les blancs ont diminué, et les affranchis se sont augmentés de 3,000 personnes. Les esclaves, qui de 85,000 étaient montés à 100,000, sont descendus à 93,000. Au demeurant, les affranchis ont septuplé depuis 1788, et les esclaves se sont accrus d'un 3^e seulement. Il y a maintenant, dans les deux îles de la Guadeloupe proprement dite et de la Grande-Terre, jointes à Marie-Galante, la Désirade, les Saintes et la partie française de Saint-Martin, environ :

11,000 blancs. . . . 9 pour 100.

24,000 affranchis . . 19 id.

93,000 esclaves . . . 72 id.

Total. . . . 100 habitants.

Population libre. . . 35,000 28 pour 100.

— esclave . 93,000 72 id.

Il y a donc un blanc sur 11 habitants, comme à la Martinique; un affranchi sur 5, ce qui est beaucoup moins que dans cette île, et presque 3 esclaves pour une personne libre; ce qui forme une proportion bien plus forte. En 1788, il y avait 6 esclaves au lieu de 3 pour un blanc ou un affranchi.

c. GUYANE FRANÇAISE (a).

	Blancs.	Affranchis.	Esclaves.	Popul. totale.
1695. . .	398	4	1,047	1,449
1698. . .	374	14	1,408	1,796
1707. . .	373	"	1,401	1,774
1716. . .	296	28	2,536	2,860
1740. . .	566	54	4,654	5,274
1749. . .	456	21	5,471	5,948
1765. . .	2,401	"	5,728	8,129
1769. . .	1,291	"	8,047	9,338
1780. . .	1,258	"	10,539	11,897
1789. . .	1,307	494	10,748	12,549
1807. . .	969	1,040	15,474	15,483
1814. . .	881	1,502	12,080	14,463
1819. . .	987	1,698	13,309	15,994
1820. . .	1,004	1,733	13,153	15,890
1821. . .	997	1,620	12,764	15,381
1822. . .	1,048	1,852	13,549	16,449
1823. . .	1,003	1,919	13,196	16,118
1824. . .	1,035	1,923	13,656	16,614
1825. . .	996	1,872	14,009	16,877

(a) Non compris 7 à 800 Indiens.

	Blancs.	Affranchis.	Esclaves.	Popul. totale.
1826.	1,102	1,831	18,231	21,164
1827.	1,280	2,204	18,932	22,416
1831.	3,760		19,102	22,862
1832.	4,330		18,261	22,531
1833.	4,700		17,645	22,345
1834.	4,947		17,136	22,083
1835.	5,058		16,898	21,956
1836.	5,056		16,592	21,648
1837.	5,081		16,140	21,221
1838.	5,189		15,751	20,940

La population de la Guyane s'est accrue avec lenteur et très faiblement. A la fin du dernier siècle, elle n'était que de 12,000 habitants; depuis ce temps, elle n'a pu doubler, et même elle périclite maintenant, malgré tous les avantages que pourraient donner la fertilité du territoire et la richesse de ses productions; elle est formée d'environ :

1,200 blancs.	6 pour 100.
4,000 affranchis.	19 id.
15,800 esclaves.	75 id.
<hr/>	
Total.	100 habitants.
Population libre.	25 pour 100.
— esclave	75 id.

Il y a un blanc sur 21 habitants; un affranchi

sur 5, et 3 esclaves pour une personne libre. Le nombre des affranchis a doublé en 10 ans.

D. BOURBON.

	Blancs.	Affranchis.	Esclaves.	Popul. totale.
1714	900	"	"	900
1767	5,197	"	20,000	25,197
1776	6,340	"	26,175	32,515
1788	7,833	918	30,000	38,751
1804	12,106	2,696	50,350	65,152
1810	12,725	2,840	52,141	67,706
1815	14,481	4,459	52,696	71,636
1818	15,194	4,558	54,259	74,011
1819	15,536	4,639	53,113	73,288
1820	15,780	4,710	51,213	71,704
1821	16,124	4,829	49,695	70,648
1822	16,378	4,953	48,174	69,505
1823	16,742	5,069	46,686	68,497
1824	17,037	5,159	45,375	67,571
1827	20,000	7,500	66,000	97,500
1831.	30,273		70,285	100,651
1832.	30,651		70,450	101,109
1833.	33,218		69,922	103,140
1834.	35,425		70,425	105,850
1835.	35,623		70,406	106,029
1836.	36,803		69,296	106,099
1837.	37,870		68,196	106,065
1838.	36,981		66,163	103,144

Et en outre : 1,431 Indiens,
1,050 nègres engagés. } Popul. totale: 103,625.

Total . . . 2,481.

Bourbon est la colonie dont la population s'est le plus agrandie depuis le commencement de ce siècle. En 1788, elle ne comptait pas 40,000 habitants, elle en a aujourd'hui plus de 106,000. Le nombre des blancs a triplé, celui des affranchis s'est élevé de 900 à 18,000; les esclaves ont doublé et presque triplé, malgré leur mortalité considérable, ce qui suppose qu'une traite fort active a long-temps soutenu leur progrès. Réduits par les affranchissements, ils montent seulement aujourd'hui à 66,000, et le nombre des individus libres en dépasse la moitié. Il y a plus de blancs que d'affranchis.

Les proportions des classes de la population sont, ainsi qu'il suit, par approximation :

Blancs.	20,000	19 pour 100.
Affranchis.	17,000	16 <i>id.</i>
Esclaves.	66,000	65 <i>id.</i>
Total.	100 habitants.	

Population libre	35 pour 100.
— esclaves.	65 <i>id.</i>

Il y a un blanc sur 5 habitants, proportion double de celle qui existe à la Martinique et à la Guadeloupe, et quadruple de celle de la Guyane. On ne compte qu'un affranchi sur 6 personnes; mais il y a 6 à 7 esclaves sur 10 habitants.

e. SÉNÉGAL ET GORÉE.

	Blancs.	Affranchis.	Captifs.	Total.
1812.	650	3,400	4,000	8,050
1831.	2,997		11,407	14,404
1832.	2,970		11,321	14,291
1833.	6,672		9,849	16,521
1836.	7,509		9,979	17,488
1837.	7,545		10,996	17,641
1838.	7,691		10,269	17,960

Le nombre des habitants du Sénégal a doublé depuis 1812. Il n'atteint cependant pas aujourd'hui à 18,000, dont une moitié est formée de noirs libres de naissance ou affranchis, avec 6 à 700 blancs. La population esclave diffère de celle des Antilles, et se compose de prisonniers de guerre retenus en captivité, mais dont la servitude est à peu près volontaire, puisque leur évacuation est facile, dans une contrée continentale adjacente à leur pays natal.

Il importe de ne pas confondre avec les vraies colonies, les comptoirs, tels que ceux de la côte d'Afrique, ou les possessions de vastes régions dont les populations, comme celles de l'Indoustan, sont tributaires et non esclaves des Anglais.

Les établissements coloniaux de l'Europe, dans les deux hémisphères, diffèrent entre eux par leur objet et par les moyens qu'on y emploie

pour l'atteindre. Les uns, comme le Sénégal et nos possessions de l'Inde, sont de simples entrepôts de commerce privés de la faculté de produire; les autres, tels que la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et Bourbon, sont des colonies agricoles qui tirent de leur sol les denrées qu'elles fournissent annuellement à la métropole, et celles qu'elles vendent à l'étranger.

Dans les premiers de ces établissements, l'esclavage a le plus souvent le caractère de la servitude domestique; il n'a qu'une faible extension, et se borne volontiers à une sorte de protection dont la bienveillance est rétribuée périodiquement. Cette condition sociale a la double consécration du temps et de la coutume générale du pays; elle peut être adoucie, limitée, réglementée, sans causer aucune perturbation grave dans les intérêts publics ou privés, et conséquemment elle ne donne lieu à aucune question difficile ou importante.

Il n'en est point ainsi des établissements agricoles. L'esclavage y constitue l'un des principaux éléments de la société, la condition actuelle du travail et de la production, et une institution civile qui, tout injuste et barbare qu'elle soit, n'en est pas moins légale.

Les populations soumises à ce terrible régime sont entièrement d'origine africaine; elles ap-

partiennent exclusivement à la race noire, et elles sont formées des nègres importés par l'odieux trafic de la traite, joints à leur descendants, nés dans les colonies, et à des individus provenant du croisement de cette race avec celle des blancs.

Pour montrer les changements apportés par le temps dans l'esclavage colonial, nous récapitulons la population des possessions de la France, en 1788, à l'époque de leur plus grande prospérité, et nous indiquerons ensuite celle qui existe à présent dans les colonies qui nous restent encore.

Population des colonies françaises en 1788.

	Blancs.	Affranchis.	Esclaves.	Total.
Saint-Domingue .	27,787	21,810	405,828	455,425
Martinique . . .	10,603	4,851	83,416	98,870
Guadeloupe . . .	13,466	3,044	85,461	101,971
Guyane	1,307	494	10,748	12,549
Sainte-Lucie . .	2,159	1,588	17,221	20,968
Sénégal	859	6,400	4,120	11,179
Bourbon	7,833	918	30,000	38,751
Île de France .	6,386	1,199	25,154	32,739
Total . . .	70,101	40,304	561,548	772,443

Ces nombres, tirés de documents officiels dont une partie sont restés manuscrits et inédits, donnent les résultats suivants :

En l'espace de 150 ans, une population d'environ 800,000 âmes avait été formée dans les colonies françaises des deux Indes, lorsque la révolution éclata.

Un 10^e, seulement appartenait à la race blanche et était composé d'Européens et de descendants d'Européens, désignés par le nom de Créoles.

Les neuf autres dixièmes étaient des individus appartenant immédiatement ou par filiation à la race noire d'Afrique. Un 17^e de cette population était affranchi; le reste était esclave et en très grande partie attaché aux cultures. 700,000 étaient dans cette condition. Les blancs et les affranchis formaient une masse de 111,000 personnes. Il y en avait un sur 6 à 7 esclaves. Les affranchissements n'avaient libéré de l'esclavage qu'un nègre sur 16 en un siècle et demi.

Les cinquante dernières années ont causé de grands et étranges changements dans tout cet ordre de choses. Saint-Domingue a été émancipé par sa métropole, et rendu indépendant par l'insurrection; Sainte-Lucie et l'île de France, qui a pris le nom de Maurice, sont demeurées en 1815 à l'Angleterre.

Voici la population des colonies que nous possédons aujourd'hui. Leur dernier recensement date de 1835.

COLONIES FRANÇAISES.

29

	Populat. libre. Blancs et gens de couleur.	Indigènes.	Population esclave.	Totaux.
Martinique	37,955	"	78,076	116,031
Guadeloupe.	31,252	"	96,322	127,574
Guyane	5,056	707	16,592	22,355
Bourbon	36,803	"	69,296	106,099
Total des col. agr. .	111,066	707	260,286	372,059
Sénégal et Gorée . . .	8,046		10,142	18,188
Inde française.	980	166,756	"	167,736
St.-Pierre et Miquelon.	2,447	"	"	2,447
Population totale .	122,539	167,463	270,428	560,430

Pour établir la distinction des origines européennes et africaines entre les personnes de condition libre, il faut recourir aux recensements antérieurs, cette distinction ayant été supprimée, depuis 1830, dans les dénombremens annuels.

	Blancs.	Affranchis.	Esclaves.	Totaux.
Martinique. . 1826	9,937	10,786	81,180	101,903
Guadeloupe . . —	14,985	14,978	96,368	126,331
Guyane . . . —	1,280	2,204	18,932	22,416
Bourbon . . . 1825	19,098	6,445	67,031	92,574
Tot. des col. agricoles.	45,300	34,413	263,511	343,224
Sénégal et Gorée. . .	298	1,355	12,297	13,942
Total général. . .	45,598	35,768	275,808	357,166

La population de la Martinique et celle de

Bourbon sont atténuées dans ce tableau, parce qu'on n'y avait pas compris les affranchis, dont la liberté n'était point encore reconnue légalement, et qui ne comptaient ni parmi les gens libres, ni parmi les esclaves.

Cette division, par classes, présente les résultats suivants :

45,300 blancs ou	13 pour 100 de la population tot.
30,000 affranchis	10 — —
<hr/>	
81,300 pers. lib. ou	23 pour 100.
376,000 esclaves	77 — —
<hr/>	
357,300 habitants.	100.

Il y a 50 ans, ces mêmes colonies agricoles avaient une population distribuée ainsi qu'il suit :

Blancs.	33,209	13 pour 100.
Affranchis. . .	9,307	4 —
Esclaves. . . .	209,625	83 —
<hr/>		
Total	252,141	100.
<hr/>		
Population libre	42,516	17 —
— esclave	209,625	83 —

La classe des blancs ne s'est augmentée que de 12,000 individus. Elle est toujours dans le même rapport à la population totale. Elle en forme un 13^e.

La classe des affranchis est maintenant 37 fois aussi nombreuse qu'en 1788. Il n'y avait alors que 4 personnes de cette condition sur 100 habitants ; il y en a aujourd'hui 10.

La population libre, blanche et affranchie, s'élève à 81,000 personnes au lieu de 42,500 ; elle a doublé en quantité absolue ; en quantité relative, elle est comme 23 à 17.

La population esclave montait à 209,000 individus ; elle s'élève à présent à 276,000 ; elle a gagné 67,000 personnes. Il y avait jadis 83 esclaves sur 100 habitants ; il n'y en a plus que 77 sur le même nombre. La différence a profité aux affranchis.

Divisé par colonies, l'accroissement de la population totale depuis 1788, a été ainsi qu'il suit, en l'espace de 47 ans :

Martinique. . . .	3,033 hab.	3 pour 100.
Guadeloupe. . . .	24,360	24 —
Guyane	9,867	76 —
Bourbon	53,823	139 —
<hr/>		
Total	91,083	36 pour 100.

Il ressort de ces proportions si diverses, des faits statistiques inédits et importants.

On sait que de nos jours, la population s'accroît, dans toutes les contrées de l'Europe, par

l'excédant des naissances sur les décès. Il en serait ainsi dans les colonies, ou tout au moins, le nombre de leurs habitants demeurerait stationnaire, s'il n'était composé que de blancs et d'affranchis; mais, parmi les esclaves, la mortalité surpassant de beaucoup la reproduction annuelle, ce que les témoignages que nous produirons, établiront incontestablement, il s'ensuit que la population générale se maintient à peine, et que, dans une partie considérable des établissements de la zone tropicale, elle tombe même en décroissance quand elle est abandonnée à ses propres ressources. Son augmentation ne pouvant donc résulter que des immigrations, particulièrement de celles fournies par la traite, c'est à leurs effets qu'il faut attribuer les progrès plus ou moins grands qui ont été faits par chaque colonie depuis un demi-siècle.

Ces progrès ont été presque nuls à la Martinique, médiocres à la Guadeloupe, très grands à la Guyane, et extraordinairement étendus à Bourbon. Pour les déterminer, par des termes numériques, il suffit de dire qu'ils ont été à la Guadeloupe 8 fois aussi considérables qu'à la Martinique; à la Guyane, 25 fois; et à Bourbon, 46.

On conçoit que moins les immigrations ont été considérables, plus les populations sont anciennes et acclimatées; et qu'au contraire, plus

il y a eu d'immigrations parmi les esclaves, plus leur population est nouvelle et moins elle est habituée au joug de la servitude. Voilà les causes de ces diversités mystérieuses qui existent entre des colonies où d'ailleurs tout est semblable, et où cependant la mortalité diffère d'un tiers, la reproduction de moitié, et les affranchissements de onze douzièmes.

L'esclavage, comme toutes les autres infortunes de l'homme, s'use à la longue, se relâche et s'adoucit avec le temps. En avoir reçu de ses parents le triste et funeste héritage transmis de génération en génération, constitue, pour l'esclave né sous le toit domestique, un droit acquis, un titre notoire à l'allégement de sa servitude; et c'est pour le maître une sorte de contrat d'assurance de sa propriété.

Il en est autrement du nègre importé d'Afrique dans les colonies. Au lieu d'échapper par mille moyens, comme le nègre créole, aux rigueurs de l'esclavage, il les attire par son ignorance, par son caractère rétif, ou les provoque par ses hostilités. Il garde presque toujours, durant sa vie entière, les penchants et les passions des tribus sauvages et barbares parmi lesquelles il naquit. Appartient-il à quelque race guerrière, il ne rêve qu'incendies et massacres, comme s'il était encore au milieu des Aschantis. Tient-il,

de près ou de loin, aux chefs de sa peuplade, il se dit prince, et dédaigne tout travail, même celui qui doit le nourrir. Est-il musulman, il croit faire un acte de religion, en employant la ruse ou la force ouverte, pour attenter à la propriété ou à la vie des chrétiens. Est-il Marabout, c'est pis encore, car il domine tous les autres nègres par l'ascendant de son caractère sacré, et surtout par la crainte de ses malélices. C'est lui qui ourdit les complots de désertion, souffle l'esprit de révolte, et préside dans les ténèbres à ces superstitions dont s'enveloppent les crimes les plus noirs. Toutes les fois que des conspirations d'esclaves ont failli perdre la Jamaïque et la Guyane hollandaise, elles avaient été tramées par des Marabouts.

La nécessité d'une surveillance sévère se joint, pour aggraver l'esclavage des nègres nouveaux, à leur paresse invincible, à leur mépris pour tous les biens de la civilisation, et à leur passion effrénée pour l'eau-de-vie de canne à sucre (a), liqueur dévorante dont l'usage a contribué à l'extermination des tribus indigènes des Antilles, et qui agit sur les nègres, comme le genièvre sur la populace de Londres et l'opium sur les Orientaux. Toutes ces causes produisent des effets ana-

(a) Le Yally.

logues à ceux qu'éprouvent, dans nos capitales d'Europe, les prolétaires qui peuplent habituellement les hôpitaux et les prisons, et dont la misère ou la débauche raccourcissent la vie. Les nègres créoles obtiennent au contraire, par les ressources d'un esprit plus industrieux, une existence moins tourmentée, moins dure et qui se prolonge davantage; ils s'associent, par une multitude de moyens, d'intrigues, de stratagèmes, à l'aisance que possèdent leurs maîtres; et il en est beaucoup qui réussissent, de façon ou d'autre, à la partager.

Ces différences notables entre deux sortes d'esclaves, qui, aux yeux de l'Européen, se confondent en une seule, sont l'origine des phénomènes qu'on observe dans quelques colonies exclusivement à d'autres, et qu'on remarque avec d'autant plus de surprise que rien ne semble différer dans les éléments de leurs populations (a).

Lorsque nous aurons posé les nombres, qui doivent nous faire connaître la statistique de

(a) Les esclaves de Bourbon sont divisés, ainsi qu'il suit, par leur origine :

Nègres Créoles . . .	26,418	44 pour 100 esclaves.
— Malgaches . . .	14,371	24
— Cafres . . .	18,845	32
Total . . .	59,634	100

L'esclavage dans les colonies anglaises, nous rechercherons s'il n'en sort point également quelques uns de ces témoignages qui font jaillir des lumières sur des questions d'économie sociale demeurées jusqu'à présent dans l'obscurité.

SECTION II.

COLONIES ANGLAISES.

a. JAMAÏQUE.

	Blancs.	Affranchis.	Esclaves.	Popul. totale.
1658. . .	4,500	"	1,400	5,900
1673. . .	7,768	"	9,504	17,272
1734. . .	7,644	"	86,146	93,790
1744. . .	9,640	"	112,428	122,068
1768. . .	17,947	"	176,914	194,861
1775. . .	18,500	3,700	190,914	213,114
1787. . .	23,000	4,093	256,000	283,093
1805. . .	28,000	9,000	319,912	357,000
1812. . .	30,000	10,000	350,000	390,000
1817. . .			343,145	
1820. . .			342,382	
1823. . .			336,253	
1826. . .			331,119	
1829. . .			322,421	
1832. . .	15,000	40,000	320,000	375,000

La population de la Jamaïque est assez mal connue; cependant on sait que, depuis le xvii^e siècle, elle est devenue 33 fois plus grande qu'alors; elle a triplé pendant le xviii^e siècle; mais pendant le xix^e, elle n'a fait que peu de progrès. On admet aujourd'hui que le nombre des blancs est moindre de moitié qu'en 1812; que les affranchis ont doublé, et que les esclaves, après s'être élevés à 350,000, sont retombés à 320,000. Il y en a 21 pour un blanc. L'abolition de l'esclavage, dans les colonies anglaises, a détruit de droit cet ordre social; mais, en fait, c'est à peine si elle l'a modifié, et c'est le temps seul qui peut opérer cette œuvre.

b. BARBADE.

	Blancs.	Affranchis.	Esclaves.	Popul. totale.
1722. . .	20,000	"	69,870	89,870
1786. . .	16,167	838	62,115	79,120
1805. . .	15,000	8,000	59,506	82,506
1829. . .	14,959	5,146	81,500	101,605

c. ANTIQUES.

1774. . .	2,390	"	37,808	40,198
1787. . .	2,590	1,230	37,000	40,820
1805. . .	3,000	1,300	36,000	40,300
1832. . .	4,980	3,896	29,527	38,403

d. SAINT-CRISTOPHE.

	Blanca.	Afranchis.	Esclaves.	Popul. totale.
1787. . .	1,912	1,908	20,485	24,255
1805. . .	1,800	2,198	26,000	29,998
1831. . .	1,612	3,000	19,085	23,697

e. NÉVIS.

	Blanca.	Afranchis.	Esclaves.	Popul. totale.
1787. . .	1,514	140	8,420	10,074
1805. . .	1,300	150	8,000	9,480
1820. . .	450	1,000	9,261	10,711

f. MONTSERRAT.

	Blanca.	Afranchis.	Esclaves.	Popul. totale.
1787. . .	1,300	260	10,000	11,560
1805. . .	1,000	250	9,800	11,050
1827. . .	330	814	6,262	10,380
1836. . .	312	827	7,119	8,258

g. VIERGES. *Tortole.*

	Blanca.	Afranchis.	Esclaves.	Popul. totale.
1789. . .	1,200	180	9,000	10,380
1805. . .	1,300	220	9,000	10,420
1823. . .	800	1,200	8,505	8,305

h. GRENADÉ.

	Blanca.	Afranchis.	Esclaves.	Popul. totale.
1777. . .	1,300	1,115	23,926	26,341
1787. . .	998	1,125	23,926	26,047
1805. . .	1,100	800	20,000	21,900
1812. . .	771	1,120	29,381	31,272
1832.	4,604		23,164	27,768

i. DOMINIQUE.

	Blanca.	Afranchis.	Esclaves.	Popul. totale.
1787. . .	1,236	445	14,967	16,648
1805. . .	1,594	2,822	22,085	26,501
1812. . .	825	2,988	21,325	25,138
1832. . .	791	4,077	14,387	19,255

k. SAINT-VINCENT.

	Blanca.	Afranchis.	Esclaves.	Popul. totale.
1787. . .	1,450	300	11,853	13,603
1805. . .	1,600	450	16,500	18,550
1812. . .	827	646	22,000	23,473
1831. . .	1,301	2,824	22,997	27,122

l. TABAGO.

	Blanca.	Afranchis.	Esclaves.	Popul. totale.
1777. . .	400	"	8,000	8,400
1788. . .	1,400	1,050	10,539	12,989
1805. . .	900	700	14,883	16,483
1832. . .	285	1,195	12,091	13,571

m. SAINTE-LUCIE.

	Blanca.	Afranchis.	Esclaves.	Popul. totale.
1776. . .	2,397	1,050	10,752	14,199
1788. . .	2,159	1,588	17,221	20,968
1812. . .	500	350	20,000	20,850
1831. . .	866	2,828	13,348	17,042
1836. . .	990	4,340	10,000	15,330

n. TRINIDAD.

	Blanca.	Afranchis.	Esclaves.	Popul. totale.
1805. . .	2,281	3,275	19,709	25,265
1811. . .	2,617	7,473	21,143	32,971
1832. . .	3,686	16,302	20,265	40,250

O. ILES BAHAMA.

	Blancs.	Affranchis.	Esclaves.	Popul. totale.
1805. . .	4,821	817	14,910	20,548
1828. . .	4,674	4,069	9,765	18,508

P. ILES BERMUDES.

	Blancs.	Affranchis.	Esclaves.	Popul. totale.
1810. . .	4,181	1,068	4,371	9,620
1820.			5,176	
1827.			4,608	
1830.			4,371	
1836. . .	4,326		4,536	8,862

Q. HONDURAS.

	Blancs.	Affranchis.	Esclaves.	Popul. totale.
1812. . .	170	1,000	3,000	4,170
1830. . .	223	1,788	1,783	3,794

R. BERTICE.

	Blancs.	Affranchis.	Esclaves.	Popul. totale.
1811. . .	550	240	25,169	25,959
1817. . .	523	1,161	23,725	25,409
1830.				23,180
1831.	1,684		20,178	21,862

S. DÉMÉRARI, ESSÉQUIBO.

	Blancs.	Affranchis.	Esclaves.	Popul. totale.
1819. . .	2,871	2,980	71,180	77,080
1817.			77,863	
1820.			77,376	
1823.			74,977	
1826.			71,382	
1830.			69,467	
1832. . .	3,006	6,360	65,116	74,482

C. MAURICE.

	Blancs.	Affranchis.	Esclaves.	Popul. totale.
1776. . .	6,386	1,199	25,154	32,739
1812. . .	8,000	12,000	60,000	80,000
1826. . .	8,090	14,831	63,432	86,353
1832.	26,560		63,056	89,616
1836.	30,411		53,791	84,202
		Indiens laboureurs. . .	4,357	} 6,620
		Condamnés.	773	
		Etrangers.	1,490	
				379,530

U. CAP DE BONNE-ESPÉRANCE.

	Blancs.	Affranchis.	Esclaves.	Popul. totale.
1750.				18,430
1798.				61,947
1817. . .	39,634	26,316	33,124	99,074
1820. . .	43,097	29,013	33,222	105,332
1836.	114,014		36,096	150,110

Nous résumerons, dans les deux tableaux suivants, la population des colonies anglaises en 1788, et cinquante ans plus tard. On y verra les progrès de la puissance coloniale de la Grande-Bretagne et l'accroissement progressif du nombre d'esclaves qui cultivent ses établissements d'Outre-mer.

Population des colonies anglaises en 1788.

	Blancs.	Affranchis.	Esclaves.	Popul. totale.
Jamaïque	23,000	4,093	256,000	283,093
Barbade	16,127	2,229	64,405	82,761
Antigues	2,590	1,230	37,808	41,628
Saint-Christophe	1,912	1,908	20,435	24,255
Névis	1,514	140	8,420	10,074
Montserrat	1,300	260	10,000	11,560
Vierges	1,200	180	9,000	10,380
Grenade	996	1,125	23,926	26,047
Dominique	1,236	445	14,967	16,648
Saint-Vincent	1,450	300	11,853	13,603
Tabago	1,397	1,050	10,539	12,986
Totaux	52,722	12,960	467,353	533,035

Les colonies anglaises des Antilles possédaient donc, il y a 50 ans, dans une douzaine d'îles, à peu près 533,000 habitants, ou les deux tiers seulement de ceux des colonies françaises de ce temps.

Comme dans celles-ci, un dixième de cette population appartenait à la race blanche.

Leurs affranchis ne s'élevaient qu'à un 42^e, au lieu d'un 19^e, comme dans les Etablissements français.

Les esclaves montaient à 467,000, ou les deux tiers du nombre existant dans nos colonies.

Pour un affranchi, il y avait trois blancs et trente-huit esclaves.

On comptait 480,300 individus de race ou de descendance africaine, ce qui faisait neuf habitants de cette classe pour un de race européenne.

On voit que les colons anglais avaient affranchi beaucoup moins d'esclaves que les colons français. Au bout d'un siècle et demi, la proportion était d'un sur trente-six, au lieu d'un sur seize. C'était la moitié moins proportionnellement à leur nombre.

Le tableau suivant, qui fait connaître officiellement la population des colonies anglaises en 1832, montrera quels effets ont été produits par les événements d'une période de cinquante ans.

Population des colonies anglaises en 1832.

	Blancs.	Affranchis.	Esclaves.	Popul. totale.
Jamaïque	15,000	68,334	302,666	386,000
Barbade	14,959	5,146	81,500	101,605
Antigues	1,980	3,895	29,537	35,412
Saint-Christophe	1,612	3,000	19,085	23,697
Névis	700	2,000	9,142	11,842
Montserrat	350	814	6,262	7,406
Vierges	300	600	5,400	6,300
Grenade	800	3,804	23,164	27,768
Dominique	791	4,077	14,387	19,255
Saint-Vincent	1,301	2,824	22,997	27,122
Tabago	285	1,195	12,091	13,571
Totaux	38,558	96,639	526,231	660,428

RECENSEMENTS.

	Blancs.	Affranchis.	Esclaves.	Popul. totale.
Démérari, Esséquibo	3,006	6,360	65,517	74,883
Berbice	523	1,161	20,221	21,905
Trinitad	3,683	16,302	23,776	43,761
Sainte-Lucie	866	2,828	13,348	17,042
Bahama	4,674	4,069	9,765	18,508
Bermudes	4,181	1,068	4,371	9,620
Honduras	223	1,788	1,783	3,794
Maurice	16,000	10,550	65,793	90,343
Totant	33,156	44,126	202,574	279,856
Total général . . .	71,714	139,815	728,805	940,334

En rapprochant le premier de ces deux tableaux de celui que nous avons inséré précédemment, et qui enseigne quelle était la population des colonies anglaises en 1788, on est conduit aux résultats suivants, qui embrassent exclusivement les onze colonies anciennes de la Grande-Bretagne.

La race blanche a diminué de 14,164 personnes, ou deux sur cinq.

Les affranchis se sont accrus de 82,729, ce qui forme huit fois leur nombre primitif.

Enfin, les esclaves ont gagné 58,878 individus, ou un sur neuf; augmentation qu'il faut attribuer, sinon tout-à-fait, du moins presque entièrement à la traite.

Au total, la population s'est augmentée de

127,443 habitants, ou d'environ un quart; terme qui correspond à l'accroissement des colonies françaises.

Les dix-neuf colonies agricoles de la Grande-Bretagne, où le régime de l'esclavage était établi avant 1834, contiennent :

71,714 blancs ou	8 pour 100 habitants.
139,815 affranchis ou	15 — —
728,305 esclaves ou	77 — —
940,334 habitants.	100

Ainsi, il y a un blanc pour deux affranchis et dix esclaves nouvellement libérés.

Ensemble, les blancs et les affranchis montent à 211,530 personnes libres, or 23 pour cent comme dans les colonies françaises; mais, dans celles-ci, la population blanche est plus nombreuse que dans les îles anglaises, qui, par contre, ont beaucoup plus d'affranchis, proportionnellement à la masse des habitants.

SECTION III.

COLONIES ESPAGNOLES.

a. CUBA.

	Blancs.	Affranchis.	Esclaves.	Popul. totale
1774. . .	96,440	30,847	44,333	171,620
1792. . .	133,559	54,152	84,590	272,301
1817. . .	239,830	114,058	199,145	553,033
1827. . .	311,051	106,494	286,942	704,487

b. PORTO-RICO.

1765				44,883
1772				79,270
1778			6,530	80,660
1794. . .	30,000	2,000	17,500	136,000
1802. . .	78,281	71,578	13,333	163,192
1812. . .	85,662	79,806	17,536	183,014
1820. . .	102,432	106,460	21,730	230,622
1827. . .	150,311	120,487	31,874	302,672
1830. . .	162,311	127,287	34,240	323,838
1836. . .	188,869	126,399	41,818	357,086

c. MARGUERITE.

1800. . .	1,000	300	4,000	5,300
1820. . .	1,500	3,500	12,000	17,000

d. SANTO-DOMINGO.

1788. . .	30,000	80,000	15,000	125,000
1819. . .	26,060	110,000		136,000

Voici les résultats de ces données numériques:

En 50 ans, la population totale de Cuba a quadruplé et plus. En 10 ans, de 1817 à 1818, elle s'est augmentée de 250,000 habitants, dont 88,000 nègres de traite. La race blanche est dans cette île extrêmement nombreuse; elle surpasse le nombre des esclaves.

En 65 ans, Porto-Rico a gagné 280,000 habitants. C'est le plus grand accroissement qui ait eu lieu dans toutes les colonies; il provient des émigrations des colons français de Saint-Domingue. Au contraire de ce qui a lieu dans les Antilles françaises et anglaises, les esclaves y forment la classe la moins nombreuse. Les blancs constituent la moitié de la population et les affranchis un tiers; la population esclave n'en fait guère que le dixième.

Les chiffres des recensements de la Marguerite et de la partie espagnole de Saint-Domingue laissent des doutes sur leur exactitude. L'esclavage a été aboli il y a déjà long-temps dans ces deux anciennes colonies espagnoles, qui sont émancipées de leur métropole.

Nous récapitulerons dans les deux tableaux ci-après la population des établissements espagnols de l'archipel des Antilles, à une distance de 40 à 50 ans.

l'un qui?

Population des colonies espagnoles des Antilles à la fin du XVIII^e siècle.

	Blancs.	Affranchis.	Esclaves.	Popul. totale.
Cuba.	1792 133,559	54,152	84,590	272,301
Porto-Rico. . .	1802 78,281	71,578	13,333	163,192
S-Domingo . . .	1788 30,000	80,000	15,000	125,000
Marguerite. . .	1800 1,000	300	4,000	5,300
Totaux	242,840	206,030	116,923	965,793

On voit que dans les colonies espagnoles, il y avait, à la fin du dernier siècle:

44 blancs sur 100 habitants.
35 affranchis —
20 esclaves —

Les possessions qui restent à l'Espagne dans la mer des Antilles sont maintenant les deux belles îles dont voici la population à des époques récentes:

	Blancs.	Affranchis.	Esclaves.	Totaux.
Cuba.	1827 311,051	106,484	286,942	704,487
Porto-Rico. . .	1830 162,311	127,287	34,240	323,838
Totaux.	473,362	233,781	321,182	1,028,325

En 40 ans, malgré la perte de deux colonies, la population des Antilles espagnoles s'est accrue de moitié; savoir: celle des blancs a

COL. HOLLANDAISES, DANOISES ET SUÉDOISES. 49

doublé, celle des esclaves a triplé; les affranchis seuls forment une masse à peu près semblable à celle qu'ils composaient autrefois. Cependant leur nombre a doublé à Cuba, et est devenu à Porto-Rico de moitié en sus ou davantage.

Au total, cette population offre les rapports proportionnels ci-après; il y a:

47 blancs sur 100 habitants.
23 affranchis —
30 esclaves —
100 habitants.

La race blanche est plus nombreuse dans les colonies espagnoles que dans celles des autres puissances de l'Europe.

SECTION IV.

COLONIES HOLLANDAISES, DANOISES ET SUÉDOISES.

a. COLONIES HOLLANDAISES.

	Blancs.	Affranchis.	Esclaves.	Popul. totale.
Surinam.	2,029	3,075	51,937	57,041
Curaçao.	2,781	4,033	6,026	12,840
Saint-Eustache. .	1,000	4,000	11,000	16,000
Saint-Martin. . .	500	1,500	4,000	6,000
Totaux	6,310	12,608	72,963	91,881

COLONIES DANOISES.

	Blancs.	Affranchis.	Esclaves.	Popul. totale.
Saint-Thomas . .	550	1,500	8,000	10,050
Saint-Jean	150	200	3,000	3,350
Sainte-Croix : . .	2,223	1,164	28,000	31,387
Totaux . .	2,923	2,864	39,000	44,787

C. COLONIES SUÉDOISES.

Saint-Barthélemy . .	1,000	1,500	7,500	10,000
----------------------	-------	-------	-------	--------

Quelques uns de ces nombres appartiennent à des recensements exécutés à des époques déjà éloignées, et d'autres ne paraissent pas avoir toute l'exacritude désirable. Néanmoins, ils donnent des approximations suffisantes pour récapituler ainsi qu'il suit la population des colonies à esclaves possédées, dans les deux Indes, par les principales puissances de l'Europe occidentale.

	Blancs.	Affranchis.	Esclaves.	Popul. totale.
France . . 1826	45,590	35,768	275,808	357,166
Gr.-Bretagne 1832	71,714	139,615	728,805	940,334
Espagne . . 1830	473,362	233,791	321,182	1,028,325
Hollande . . 1830	6,310	12,688	72,963	91,881
Danemark et Suède	3,923	4,364	46,500	54,787
Totaux . .	600,899	426,336	1,445,258	2,472,493

Ces nombres donnent les proportions suivan-

COL. HOLLANDAISES, DANOISES ET SUÉDOISES. 51
tes, pour chacune des classes de la population des colonies européennes; il y a :

25 blancs sur 100 habitants de toutes classes.

17 affranchis — —

58 esclaves — —

La France possède . 14 habitants sur cent.

L'Angleterre 38 — —

L'Espagne 41 — —

Les autres puissances 7 — —

Total . . . 100 habitants.

La population libre s'élève à plus d'un million d'habitants; celle esclave monte à près de 1,500,000; la première est à la seconde comme 42 à 58.

Dans ces nombres ne sont point comprises deux populations qui, quoique formées en partie d'esclaves de race africaine, ne peuvent être considérées comme appartenant à des possessions coloniales. Ce sont : le Brésil, qui forme un État indépendant, et le cap de Bonne-Espérance, qui est à l'Angleterre, et dont la population est formée de races diverses. Voici la division de leurs habitants.

	Blancs.	Affranchis.	Esclaves.	Popul. totale.
Brésil . . 1826	843,000	585,500	1,930,000	3,358,500
C. B.-Espér. 1836	43,097	70,917	36,096	150,110
Totaux . .	886,097	656,417	1,966,096	3,508,610

En réunissant les habitants de ces deux pays à ceux énumérés précédemment, on arrive aux résultats suivants, sur les contrées du globe qui sont encore, au XIX^e siècle, peuplées d'habitants répartis par castes, comme l'Inde et l'ancienne Egypte.

Blancs	1,496,996	25 pour 100.
Affranchis	1,082,763	18
Esclaves	3,411,354	57
<hr/>		
Total	5,981,113	habitants.

Population libre.	2,569,759	43 pour 100.
— esclave	3,411,354	57 —

Nous n'ajouterons pas à ces nombres les esclaves des États-Unis, d'abord, parce que notre sujet n'embrasse que ceux des colonies européennes, et que nous ne pouvons y comprendre des populations appartenant à une puissance américaine et indépendante; mais, surtout, parce que la condition de la servitude n'est pas la même aux États-Unis que dans les établissements coloniaux de la zone torride, et que cette différence produit un autre ordre de choses et un ensemble de phénomènes qui n'ont point d'identité, et qui exigeraient un examen séparé.

Nous excluons pareillement de ces recherches, mais par de tout autres motifs, la population

d'Haïti, qui est soumise à un état social exceptionnel.

Si, en dehors de notre cadre, on voulait connaître quelle est la population de toutes les colonies européennes, il faudrait ajouter à celles de la France, les établissements de l'Inde, et à celles de l'Angleterre, les colonies de l'Amérique du Nord, des côtes d'Afrique, de l'Australasie, avec Ceylan et l'Empire britannique de l'Indoustan. Il faudrait, de plus, ajouter les Philippines à celles d'Espagne, Java aux établissements de la Hollande, et énumérer les colonies portugaises. Mais l'esclavage est étranger à la plupart de ces possessions, ou bien il s'y trouve réduit à de faibles proportions, et ressemble généralement à la servitude domestique.

Dans les colonies à sucre, celles où il atteint son maximum de rigueur, il n'y a pas 1,500,000 individus qui y soient soumis. C'est à peine un 22^e de la population de la France; et l'on conçoit qu'il n'y a rien d'impossible à modifier la condition sociale d'une population aussi peu considérable.

Cette entreprise est déjà exécutée, du moins en partie, pour la population esclave appartenant aux colonies anglaises, et qui, s'élevant à 729,000 personnes, forme la moitié de toute cette caste malheureuse. L'autre moitié se compose ainsi :

321,000 appartiennent aux colonies espagnoles.
 276,000 — aux colonies françaises.
 131,000 — aux col. hollandaises, danoises, etc.
 728,000 esclaves.

Aucune disposition n'a encore été manifestée pour amener l'affranchissement des esclaves dans les colonies espagnoles et dans celles de la Hollande, du Danemark et de la Suède, qui en possèdent ensemble 452,000, ou presque un tiers. Mais la France est préparée à l'adoption de cette mesure: elle en pèse les difficultés, et cherche, par le choix des moyens, à diminuer leur puissance.

II.

MOUVEMENTS DES POPULATIONS ESCLAVES
 DES COLONIES EUROPÉENNES.

SECTION I.

COLONIES FRANÇAISES.

Les chiffres qui expriment les mouvements annuels des populations sont féconds en révélations importantes; ils enseignent quelle action est exercée sur les hommes par le climat, le sol, l'habitation, le régime, l'état social et le degré d'aisance domestique et de civilisation auquel ils sont parvenus. Dans les pays où les populations sont divisées par castes, ils indiquent de plus pour chacune d'elles les effets produits par la possession ou la privation des droits civils, des pouvoirs politiques et de la liberté personnelle. Mais, dans ces pays, les données statistiques sur les naissances et les décès manquent complètement, ou du moins sont extrêmement incomplètes, parce que l'avilissement d'une ou plusieurs classes d'habitants

est à ce point qu'on dédaigne d'en tenir compte. Tels étaient les esclaves chez tous les peuples de l'antiquité, qui les excluait de leurs recensements; tels sont encore les Rajas dans l'Empire turc, et les Parias dans l'Indoustan. Si toutefois, dans les colonies européennes, les nègres étaient dénombrés, c'était uniquement pour percevoir l'impôt établi sur leur tête; et l'on ne saurait douter que ce ne fût là le seul intérêt qu'on y prit, puisque, pendant 300 ans, les individus de cette race naquirent et moururent sans plus de formalités que s'il s'agissait des brutes attachées à la glèbe avec eux. Il en était ainsi dans tous les établissements des deux Indes, quelque fût le pays auquel ils appartenaient; et l'on s'en étonnera peut-être moins, en songeant que l'esclave étant une chose privée, une propriété particulière, l'autorité publique restait nécessairement étrangère à son existence, car elle ne pouvait s'immiscer en ce qui la concernait sans franchir le seuil domestique et pénétrer inquisitoirement dans l'intérieur de la famille. C'est seulement lorsque l'Europe s'est élevée énergiquement contre les doctrines de l'esclavage que l'on a tenté de constater les mouvements de la population noire, et d'enregistrer annuellement ses naissances et sa mortalité. On n'a pu y réussir dans les colonies anglaises, même après l'abolition de la ser-

vitude, pendant la période de transition désignée par le nom d'Apprentissage; et, pour acquérir la connaissance de ces mouvements, il nous a fallu recourir à d'autres documents officiels que les relevés des actes civils.

Quant aux chiffres des colonies françaises donnés officiellement par l'Administration centrale, depuis 1831, toutes les épreuves auxquelles nous les avons soumis nous ont convaincu qu'ils sont presque tous exacts et supérieurs de beaucoup à l'idée qu'on s'en fait communément. Ils forment une collection précieuse, et, réunis à ceux que nous ont fournis, pour les colonies anglaises, les registres des esclaves, ils présentent de nombreuses données sur un sujet entièrement inédit et d'une haute importance dans les circonstances actuelles.

Indépendamment des signes qui confirment la certitude de leurs témoignages, il existe une grande présomption en faveur de leur exactitude: c'est que les recensements des esclaves devant servir de base à l'indemnité de leur affranchissement, les déclarations des maîtres sont garanties maintenant par un intérêt capital bien autrement puissant que celui d'échapper à l'impôt, en altérant la vérité de ces déclarations.